

Agence Raccordement Electricité

prefet de la nievre  
40 Rue de la Préfecture  
58000 nevers

Téléphone : 0970831970  
Télécopie :  
Courriel : [brgne-cuau@enedis.fr](mailto:brgne-cuau@enedis.fr)  
Interlocuteur : michaud coralie-externe

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

CHALON-SUR-SAONE, le 11/01/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05805521C0009  
Adresse : LIEU DIT LES ANDRES  
VAUVRILLE  
58300 CHAMPVERT  
Référence cadastrale : Section C , Parcelle n° 220/221/223/224/225.....  
Nom du demandeur : BRUNON DAMIEN

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Coralie-externe MICHAUD**

**Votre conseiller**

1/1

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

